

LE VERSAILLES DE LA RÉPUBLIQUE

« Le Versailles de la République »... Dans l'association de ces mots, il semble y avoir quelque chose d'antinomique, quelque chose qui heurte le livre d'images de la mémoire collective. Pour nous tous, Versailles, c'est d'abord et c'est surtout Louis XIV ou Marie-Antoinette. C'est l'emblème de l'Ancien Régime, l'âge d'or de la monarchie absolue, le paroxysme de la société de cour et de privilèges.

Et pourtant le château de Versailles ne célèbre pas la seule gloire du Roi-Soleil et de ses successeurs, loin s'en faut : son histoire est bien plus longue et bien plus diverse. Il y a une histoire révolutionnaire de Versailles, du Serment du Jeu de Paume à la marche des femmes sur le château, et il y a une histoire républicaine de Versailles, de l'affermissement de la III^e République en son sein, jusqu'aux réunions du Congrès, aux dîners d'Etats, et autres sommets internationaux qui s'y tiennent de nos jours. Au Château de Versailles la République est en ses murs.

C'est « l'autre Versailles » que nous mettons en lumière en ce 150^e anniversaire des lois dites constitutionnelles de 1875 par lesquelles la République s'imposa définitivement à Versailles. C'est cette histoire républicaine de Versailles, moins connue mais pourtant plus longue désormais que l'histoire monarchique du château, que je souhaite retracer, en évoquant les lieux, les personnages et les événements qui ont ancré la République à Versailles.



Christophe Leribault est président du Château de Versailles depuis mars 2024. Titulaire d'un doctorat en histoire de l'art consacré au peintre du XVIII^e siècle Jean-François de Troy, il a débuté sa carrière comme conservateur au musée Carnavalet, dédié à l'histoire de Paris, avant de devenir directeur adjoint du département des Arts graphiques au Louvre, tout en dirigeant le musée Delacroix.

Il a ensuite dirigé le Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, pendant huit ans, avant de prendre la tête des musées d'Orsay et de l'Orangerie.

Bien qu'il soit spécialiste de l'art des XVIII^e et XIX^e siècles, Christophe Leribault est également connu pour faire dialoguer les collections et les lieux des institutions qu'il dirige avec l'art contemporain, insufflant ainsi une nouvelle vie à nos haut-lieux patrimoniaux.

En 2023, il a été élu à l'Académie des beaux-arts, en reconnaissance de son œuvre et de son influence en tant qu'historien de l'art et directeur de grands établissements culturels français.

*Photo page de couverture : Salle du Congrès - Château de Versailles
Avec l'aimable autorisation du Château de Versailles*



AUDIENCE SOLENNELLE

7 octobre 2025



**Invité d'honneur
M. Christophe Leribault,
Président du Château de Versailles**

« Le Versailles de la République »



Nathalie Massias, présidente de la cour administrative d'appel

Les douze derniers mois ont été marqués à la cour par une hausse de plus de 12 % des requêtes enregistrées, qui s'élèvent désormais annuellement à plus de 3 600.

Mais, grâce à l'effort de tous, cet afflux de requêtes a pu être en partie maîtrisé, la cour ayant jugé près de 23 % d'affaires de plus qu'au cours de la période précédente.

Les décisions rendues par les formations collégiales ont sensiblement augmenté (+ 12,7 %), tandis que l'activité très efficace du pôle dédié au contentieux des étrangers a permis de traiter plus de 1 350 affaires, soit près de 40 % des affaires jugées.

L'augmentation du nombre d'affaires en instance est ainsi restée limitée et les affaires anciennes, de plus de deux ans, ont continué à diminuer régulièrement pour rejoindre le taux de 5,9 % du stock total d'affaires à juger, inférieur au taux moyen observé pour l'ensemble des cours.

La cour n'en a pas moins poursuivi ses efforts de développement de la médiation, notamment en signant des conventions avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la grande et de la petite couronne.

Enfin, l'activité extérieure de la cour est demeurée soutenue. Les relations avec les interlocuteurs institutionnels, en particulier les universités et les barreaux du ressort, sont toujours aussi étroites et fructueuses. A signaler aussi le fait que la cour a eu l'honneur d'accueillir, en novembre 2024, le colloque de l'ACA-Europe, regroupant les présidents des hautes juridictions administratives européennes. Et enfin, dans le cadre des échanges organisés par le réseau européen de formation judiciaire, après un séjour en avril 2025 de magistrats et greffiers de la cour en Lituanie, c'est une délégation de membres du tribunal administratif régional de Vilnius qui s'est rendue, en juin, à la cour.

Chiffres clés 2024/2025



Jenny Grand d'Esnon, présidente du tribunal

L'année 2025 a débuté avec une nouvelle compétence : la tarification sanitaire et sociale. Le tribunal fait partie des 9 tribunaux administratifs dorénavant compétents pour ces litiges jusque-là confiés à des juridictions spécialisées. Pour ces litiges, le ressort est le même que celui de la Cour administrative d'appel.

Au-delà des évolutions annuelles retracées ci-dessous (année glissante), c'est une accélération sans précédent du nombre de nouvelles requêtes que connaît le tribunal depuis le 1^{er} janvier 2025, avec une hausse globale de 35,5% sur les huit premiers mois de l'année par rapport aux huit premiers mois de 2024 et une hausse de 86,7% du nombre de référés urgents. C'est pourquoi, même si, grâce à la mobilisation de tous et grâce aux renforts accordés, le tribunal a jugé 29 % d'affaires en plus sur ces huit mois, le stock global d'affaires en instance a augmenté de 27%.

Toujours plus facile d'accès pour les justiciables, grâce au succès des modes de saisine numérique (80,4% des requêtes) et grâce à la réorganisation du bureau de l'aide juridictionnelle lancée à l'automne 2024 par une convention avec le tribunal judiciaire, le tribunal veille à garantir l'accès de tous à la justice.

Le tribunal porte activement la démarche de modernisation de la justice engagée par la juridiction administrative : promotion des modes amiables de règlement des litiges (médiation), convocation à des séances orales d'instruction, tenue de visio-audiences lorsque le requérant est un détenu dans un établissement pénitentiaire...

Enfin pour promouvoir la confiance dans la justice, agents et magistrats se rapprochent des étudiants et des lycéens pour présenter la justice et ses métiers et, chaque année, mettent en œuvre le « Parcours citoyen » du Tribunal auprès de collégiens de REP+, dans le cadre d'une convention signée avec le Recteur de Versailles.

Chiffres clés 2024/2025

